

Informations utiles

Prenez votre rendez-vous d'anesthésie par téléphone au **02 98 31 32 99**

Présentez-vous en préadmission le même jour que votre consultation anesthésie au rez-de-chaussée du bâtiment de consultation rue du moulin à poudre.

En cas d'empêchement, en cas d'urgence, avant ou après votre intervention, appelez :

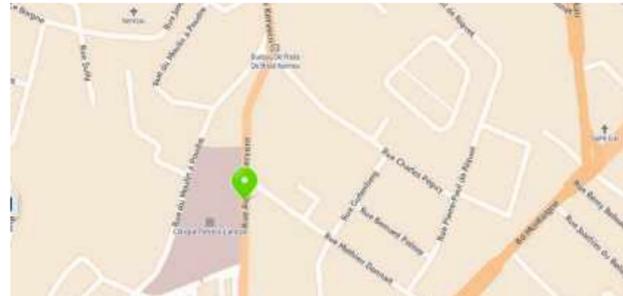
- Votre médecin
- Le service de chirurgie ambulatoire de 7h00 à 20h30 : **02 98 31 34 01**
- De 20h30 à 7h00, week-ends et jours fériés : **02 98 31 34 45**

A savoir: Si vous souhaitez que votre présence ne soit pas divulguée, veuillez le signaler dès votre préadmission, un document d'information vous sera remis.



Plan d'accès

CHP Brest - Clinique Pasteur-Lanroze
32, rue Auguste Kervern, 29200 Brest
Tél. 02 98 31 32 33
<https://cliniquepasteurlanroze.vivalto-sante.com>



Pour rejoindre le service ambulatoire :
Suivre la rampe d'accès parking visiteur
Rejoindre l'entrée «plateau technique»
Suivre les indications « chirurgie ambulatoire »



Mon passeport Ambulatoire



Date de consultation anesthésiste :

Date de l'intervention :

**Ce passeport contient les documents nécessaires à chaque étape de votre prise en charge.
Merci de le conserver et de le présenter à chaque rendez-vous.**

➤ Votre parcours

A tout moment :

Prévenez votre praticien de toute modification de votre état de santé.

Rendez-vous d'anesthésie :

Votre entretien avec l'anesthésiste doit avoir lieu quelques jours avant l'intervention. Pensez à prendre rendez-vous (coordonnées en dernière page). Munissez-vous de vos ordonnances et du questionnaire médical remis par votre praticien et rempli par vos soins.

J-1, l'appel de la veille :

Le service vous appelle la veille de votre intervention pour vous rappeler les consignes indispensables à respecter.

Le jour J :

Respecter les consignes de jeûne qui vous ont été données. Venez sans objet de valeur. Vous pourrez quitter la Clinique quelques heures après l'intervention après validation médicale. Votre vigilance peut être diminuée sans que vous ne vous en rendiez compte, c'est pourquoi une personne valide et responsable doit vous accompagner et venir vous chercher. Assurez vous d'avoir une personne joignable la nuit.

J+1, l'appel du lendemain :

Le service vous rappelle pour évaluer votre état de santé post-opératoire.



➤ Prise en charge des enfants

Spécificités :

Les enfants mineurs doivent être accompagnés d'un tuteur légal. Le carnet de santé doit être apporté à chaque consultation et lors de l'hospitalisation. L'intervention n'aura lieu que si les autorisations chirurgicale et anesthésique sont signées des 2 parents. Il vous sera demandé un justificatif de l'autorité parentale si l'un des deux parents en est déchu. Pour les enfants de moins de 10 ans, la présence de deux adultes dans le véhicule est recommandée lors du retour à domicile.

Accompagner les enfants :

Pour apaiser l'inquiétude des jeunes patients avant leur intervention chirurgicale et les aider à dédramatiser ce moment délicat, le CHP Brest a souhaité adapter le parcours des enfants avec différentes actions :

- lors de la consultation d'anesthésie, l'enfant repart avec son masque d'anesthésie qu'il lui incombe de personnaliser
- les enfants qui le souhaitent pourront se rendre au bloc opératoire dans l'une des mini-voitures électriques mises à leur disposition.

Grâce à ces dispositifs, les enfants seront moins tendus et les parents aussi. Une ambiance qui sera beaucoup plus sereine pour le bien-être des plus jeunes. Pour rassurer l'enfant, prévoyez aussi son doudou, son biberon et sa tétine.



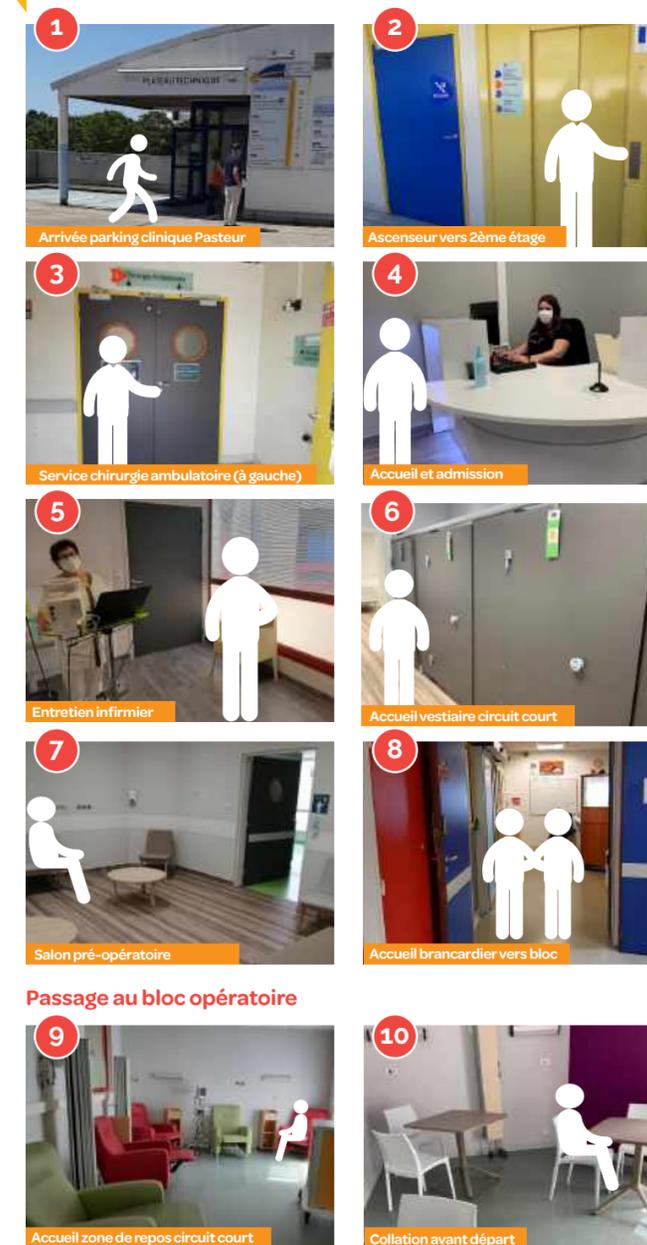
➤ Le circuit court

Votre chirurgien vous a informé que vous bénéficierez d'une prise en charge dans le circuit court du service ambulatoire, pour une hospitalisation de quelques heures. Nous vous proposons d'organiser ensemble ce court séjour. Toutes nos préventions et nos plus grands soins vous permettront de rentrer à domicile rapidement dans des conditions les plus propices à votre récupération.

Notre volonté est de vous associer à votre propre prise en charge, que nous vous souhaitons à la fois aisée et sereine.

Découvrez le circuit court en images (ci-dessous).

Le circuit court en images



Retour à domicile

➤ Bien vous préparer

Admission et consultation

Avant la consultation d'anesthésie et avant votre admission, assurez-vous d'avoir :

- Votre carte d'identité
- Votre carte vitale
- Votre carte de mutuelle
- Votre demande d'admission dûment complétée
- Votre dernière ordonnance de traitement médicamenteux habituel
- Votre carte de groupe sanguin
- Vos derniers résultats de laboratoire et d'imagerie (radiographie, échographie, IRM, scanner)
- Les derniers comptes rendus de consultation

Hospitalisation

Lors de votre hospitalisation, veuillez vous présenter avec :

- Le consentement éclairé à l'intervention (signé)
- Le consentement éclairé à l'anesthésie (signé)
- L'autorisation d'opérer pour les enfants mineurs (signée des 2 parents)
- La désignation de la personne de confiance et de la personne à prévenir
- Vos bas de contention, produit de contraste, appareillage, attelle... selon les prescriptions
- Vos derniers résultats de laboratoire et d'imagerie (radiographie, échographie, IRM, scanner)

➤ Votre sortie

Les documents

Assurez-vous de sortir avec les documents suivants pour garantir le suivi de votre hospitalisation (le cas échéant):

- Lettre pour votre médecin traitant
- Compte rendu opératoire
- Ordonnance de sortie
- Consignes post-opératoires
- Recommandation de sortie
- Compte rendu d'anesthésie
- Arrêt de travail
- Certificat d'accident de travail
- Dispense d'activité scolaire ou sportive
- Certificat de présence parentale ou de l'accompagnement
- Bon de transport
- Autres :